COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

CROS GRAND EST



Appel à candidatures

Conseil des Jeunes du Mouvement Sportif Grand Est

- Tu as entre 18 et 25 ans
- Tu es licencié(e) dans un club sportif du Grand Est
- Tu es disponible et mobile
- Tu aimes partager tes idées

Que tu sois **pratiquant, bénévole, dirigeant** ou **simplement passionné de sport**, c'est ton envie de t'engager, de partager tes idées et de contribuer au sport de demain qui compte !

→ Envoie ta candidature avant le 15 janvier 2027

Un programme pour faire entendre la voix des jeunes

Le CROS Grand Est lance un programme pour permettre à de jeunes licenciés de partager leurs idées, de contribuer à des réflexions et de participer à des projets au service du sport régional.

EXPRIMER
Partager ton expérience de pratiquant, de bénévole, d'arbitre, d'encadrant ou de jeune engagé dans le sport.

PROPOSER
Contribuer à des réflexions sur les évolutions du sport et formuler des idées ou des propositions.

EXPÉRIMENTER
Prendre part ponctuellement à des projets ou à des événements portés par le CROS Grand Est.

Ce que tu pourras y trouver

- Découvrir le fonctionnement du mouvement sportif régional et les actions du CROS.
- Rencontrer d'autres jeunes engagés dans des disciplines et des territoires différents.
- Échanger avec des élus, des dirigeants et des acteurs du sport.
- Développer tes idées, prendre confiance et valoriser ton engagement.

Comment ça fonctionne ?

DURÉE	**De mars 2027 à mars 2029**
EFFECTIF	**Jusqu'à 24 participants, avec une recherche de parité femmes-hommes et de diversité territoriale et disciplinaire.**
RYTHME	**Quatre rencontres par an : deux regroupements en présentiel et deux temps d'échange à distance.**

En complément : des ateliers ou participations ponctuelles à des événements pourront être proposés, sur la base du volontariat. Les modalités pratiques et les éventuelles prises en charge des déplacements seront précisées par le CROS avant chaque rencontre.

Qui peut participer et comment ?

Quelques repères simples pour déposer ta candidature

Les conditions de candidature

- Avoir entre 18 et 25 ans à la date du dépôt de candidature.
- Être licencié(e) dans une structure sportive située dans le Grand Est (club, comité ou ligue).
- Avoir envie de contribuer aux échanges et aux projets du programme.
- Être disponible pour participer aux quatre rencontres annuelles prévues.

TA MOTIVATION COMPTE

Que tu sois pratiquant, bénévole, dirigeant ou simplement passionné de sport, c'est ton envie de t'engager, de partager tes idées et de contribuer au sport de demain qui compte !

Comment déposer ta candidature ?

1. Remplis le formulaire de candidature en ligne.
2. Présente brièvement ton parcours sportif et ce qui te motive à rejoindre le programme.
3. Indique tes disponibilités et les éventuels besoins pratiques à prendre en compte pour participer.

CANDIDATURE AVANT LE 15 JANVIER 2027

Complétez le formulaire en ligne

Comment seront sélectionnés les participants ?

Les candidatures seront examinées par le Conseil des sages du CROS Grand Est. La sélection tiendra compte de la motivation et de la disponibilité des candidats, avec une attention portée à la parité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la diversité des territoires, des disciplines et des parcours. Jusqu'à 24 participants seront retenus.

Une question ?

Tu peux contacter le Pôle valeurs olympiques et rayonnement territorial du CROS Grand Est
elodiepierrot@franceolympique.com

Protection de tes données personnelles

Les informations communiquées dans le cadre de ta candidature sont collectées et utilisées par le CROS Grand Est pour gérer la sélection et organiser le programme. Pour connaître les modalités de traitement de tes données, leur durée de conservation et les droits dont tu disposes, consulte notre notice d'information sur la protection des données personnelles : https://sportgrandest.eu/fr/notice-d-information-protection-des-donnees-personnelles.html

Les repères communs du programme

Le présent règlement précise les principales modalités de participation au programme « Conseil des jeunes du mouvement sportif Grand Est », proposé par le CROS Grand Est.

1. Objet du programme

Le programme permet à de jeunes licenciés du Grand Est de partager leur regard sur le sport, de contribuer à certaines réflexions du CROS et de participer à l'émergence de propositions et de projets. Il constitue un programme de participation et d'engagement ; il ne crée pas une instance statutaire ni un organe de gouvernance du CROS.

2. Durée et organisation

Le programme se déroulera de mars 2027 à mars 2029. Il reposera sur environ quatre rencontres par an, comprenant deux regroupements en présentiel et deux temps d'échange à distance. Des ateliers ou participations ponctuelles à des événements pourront être proposés en complément, sur la base du volontariat. Le calendrier prévisionnel sera communiqué aux participants dès que possible.

3. Engagement des participants

- Participer activement au programme pendant sa durée de deux ans et faire son possible pour être présent(e) aux quatre rencontres organisées chaque année. En cas d'indisponibilité, prévenir le CROS Grand Est dans les meilleurs délais.
- Participer aux échanges avec ouverture d'esprit, écoute et respect des opinions de chacun, dans un esprit de dialogue et de bienveillance.
- Respecter la diversité des parcours, des expériences, des origines et des convictions de chacun, et contribuer à un environnement d'échange inclusif, sans discrimination.
- Adopter un comportement favorisant la coopération, le travail collectif et la libre expression de chacun.
- Informer le CROS Grand Est de tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur sa participation au programme.

4. Fonctionnement et sélection

Le CROS Grand Est assure l'organisation et l'animation du programme. Le Conseil des sages examine les candidatures et propose la sélection des participants selon les critères annoncés. Le programme réunit jusqu'à 24 jeunes ; la participation ne confère aucun mandat électif ni pouvoir de décision au sein des instances statutaires du CROS.

5. Respect et confidentialité

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des informations qui leur sont explicitement présentées comme confidentielles. Cette obligation ne fait pas obstacle au fait de parler de leur participation au programme, de valoriser leur expérience ou de partager des éléments dont la diffusion a été autorisée par le CROS.

Les enregistrements audio ou vidéo des rencontres ne sont pas autorisés sans accord préalable du CROS et des personnes concernées. Les documents transmis par le CROS ne peuvent être diffusés lorsqu'ils sont signalés comme confidentiels.

6. Photographies et droit à l'image

L'utilisation de l'image des participants fera, le cas échéant, l'objet d'une autorisation distincte. Le refus de cette autorisation ne conditionne pas l'accès au programme.

7. Évolution du programme

Le CROS Grand Est pourra adapter l'organisation du programme si nécessaire. Toute évolution importante ayant une incidence sur les modalités de participation sera communiquée aux participants.